

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 838

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 16**

À l'alinéa 33, supprimer les mots :

« et réparation navale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise rétablir l'article 16 dans sa version issue des travaux de l'Assemblée nationale, en première lecture, en retenant néanmoins l'élargissement du tarif réduit de l'article 265 *octies* B nouveau du code des douanes à l'extraction de pouzzolanes.